

Sujet : France Renov' 2023 - Les aides de l'ANAH
De : Charles Letronc <charles.letronc@info-regions.org>
Date : 03/04/2023, 10:27
Pour : mairie.cormeroyal@free.fr

À l'attention de la personne en charge du site internet,

Madame, Monsieur,

Veillez trouver ci-dessous le nouveau complément d'informations concernant les aides de l'ANAH pour 2023 : **à partager sur votre site internet pour informer vos administrés.**

- **Relayer le complément suivant sur : dans vos actualités ou démarches administratives de votre site internet : cormeroyal.fr**

Les aides de l'ANAH évoluent en 2023

Créée en 1971 en remplacement du Fonds national de l'amélioration de l'habitat, [l'Agence nationale de l'Habitat](#) oeuvre pour la décence et la qualité de vie des habitants en France. Elle permet aux propriétaires occupants d'obtenir des subventions pour rénover leurs biens et aux bailleurs des déductions fiscales en échange d'une location à un prix modéré. Les aides ont été repensées en 2023 et le budget élargi.

France connect

[FranceConnect](#) est un service en ligne gouvernemental qui permet aux citoyens de s'identifier auprès de différents services en ligne de l'administration française en utilisant leurs comptes de réseaux sociaux ou leur compte d'identité numérique. Il vise à faciliter l'accès aux services publics en ligne et à renforcer la sécurité des transactions en ligne.

Des aides réservées aux propriétaires, copropriétés et collectivités

Selon les revenus des propriétaires, qu'ils soient occupants ou non, l'ANAH octroie des fonds pour l'aménagement, ou réduire vos consommations d'énergie.

L'ANAH oeuvre également auprès des syndicats de copropriété en situation financière précaire et apporte une partie des fonds nécessaires à certains travaux de rénovation énergétique, comme la réfection des systèmes de ventilation, l'isolation, l'installation d'une pompe à chaleur (Détails sur [upénergie](#)), le remplacement des menuiseries, etc.

L'organisme s'appuie aussi sur les collectivités territoriales, ce qui permet l'accueil quotidien de personnes en situation de fragilité financière.

Il vient donc en aide aux ménages modestes, afin que ces derniers diminuent le montant de leur prêt. Vous pouvez d'ailleurs tester vos possibilités de financement avec un [simulateur de crédit](#) (exemple : [pour faire une crédit express](#), [credits.fr](#)) afin de financer le reste de vos travaux.

Comment faire sa demande de subvention ANAH ?

Il convient de se rendre sur la plateforme ci-dessous, renseigner les informations demandées. Si le client est éligible à la subvention demandée alors il n'a qu'à poursuivre la démarche et transmettre les documents demandés sur internet.

<https://monprojet.anah.gouv.fr/>

La prime à l'autoconsommation photovoltaïque

L'autoconsommation photovoltaïque (exemple de beemenergy) est la consommation de sa propre production d'électricité à partir de l'énergie solaire. Elle permet d'utiliser une énergie non polluante et abondante et de contribuer à la transition énergétique. Les installations qui permettent l'autoconsommation (installations de vente en surplus), sont éligibles à une prime à l'investissement. Cette prime est dégressive et variable en fonction de la puissance de l'installation. Un kit solaire en autoconsommation peut aussi se faire financer en parti par les chèques énergie.

Se prémunir contre les fraudes

Par téléphone ou à domicile, notez que le service public n'effectue jamais de démarchage. De fait, ne croyez pas les démarcheurs qui se réclament d'organismes publics.

Découvrez tous nos conseils pour savoir comment agir face au démarchage commercial

- <https://france-renov.gouv.fr/fraudes>

Merci de votre retour,

Cordialement,

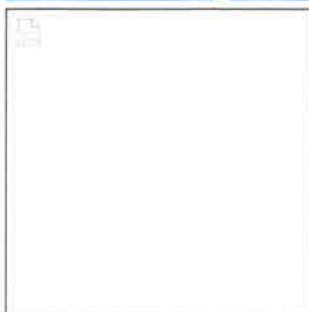
Charles Letronc

Infos Régions - Service Communication

Chargé de diffusion

06 36 87 63 29

charles.letonc@info-regions.org





RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



France Rénov'

Le service public
pour mieux rénover
mon habitat

france-renov.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel



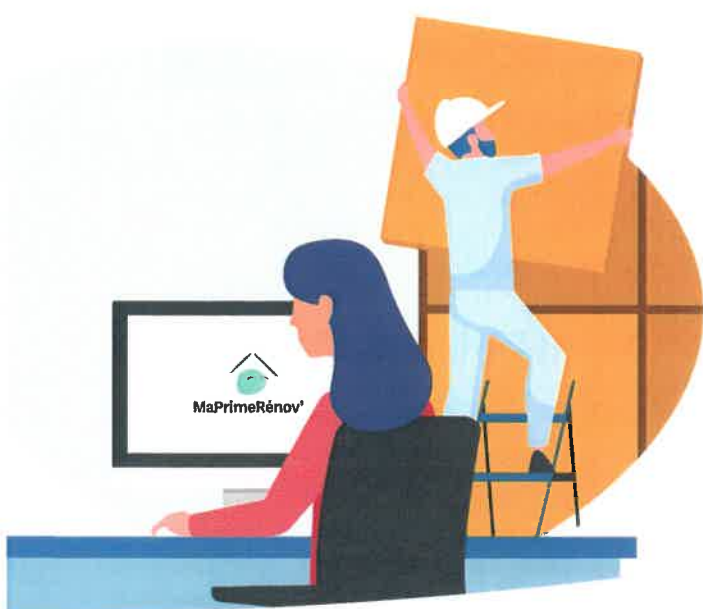
France
Rénov'

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

France **Rénov'**
est le service public,
gratuit et indépendant,
pour l'information, le conseil
et l'accompagnement,
dédié à la rénovation
de l'habitat.



**Accessible à tous,
France Rénov' :**



- Vous aide à concevoir votre projet de rénovation.
- Vous permet de mobiliser les aides financières auxquelles vous avez droit.
- Vous oriente vers les professionnels compétents.

Propriétaires et copropriétaires : un **parcours simple et unique** pour tous vos projets de rénovation énergétique

1

Je m'informe avec France Rénov'



Je me connecte sur france-renov.gouv.fr
ou je me rends dans l'Espace Conseil France Rénov'
le plus proche de chez moi.



Je suis orienté vers les bons interlocuteurs en fonction de
mes besoins, et notamment Mon Accompagnateur Rénov'.

2

Je suis accompagné par Mon Accompagnateur Rénov'



Je conçois mon projet de travaux
avec Mon Accompagnateur Rénov': état des lieux,
préconisations financières et techniques.



Mon Accompagnateur Rénov' m'accompagne
à chaque étape de mon projet.

3

Je réalise mes travaux et peux bénéficier d'une aide MaPrimeRénov'



Je dépose ma demande d'aide MaPrimeRénov',
puis j'obtiens l'accord sur la base de mon projet de travaux.



Je réalise mes travaux, puis je dépose mes factures et
je perçois la prime directement sur mon compte en banque.

Vous souhaitez faire rénover votre logement ?

Faites appel aux conseillers France Rénov' !



Sur la plateforme Web
france-renov.gouv.fr



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat



—

Par téléphone
0 808 800 700

—

Dans l'un des
450 Espaces Conseils France Rénov'.
Retrouvez celui le plus proche de
votre domicile sur **france-renov.gouv.fr**



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Prenez rendez-vous avec votre conseiller :

francerenov.reservio.com

inforeno.paysdesaverne@oktave.fr



06 35 18 96 57